

Mouillages à Séné. « Les contrats temporaires ne donnent aucun droit particulier », indique la maire

L'article, paru mardi 5 avril 2022 à la suite de l'assemblée générale des mouillages du Badel, fait réagir la municipalité de Séné (Morbihan).



L'article, paru mardi 5 avril 2022 à la suite de l'assemblée générale des mouillages du Badel, fait réagir la commune de Séné. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 05/04/2022 à 15h13

[Écouter](#)

L'article, paru mardi 5 avril 2022 à la suite de [l'assemblée générale des mouillages du Badel](#), fait réagir la municipalité de [Séné](#) ([Morbihan](#)).

« La nouvelle responsable du service des ports de Séné est nommément mise en cause et il lui est reproché son absence à la réunion. À Séné, ce sont les élus qui se rendent aux réunions d'associations. Ce sont eux qui sont responsables devant les citoyens et les associations des politiques menées. Ils en recueillent les remerciements comme les critiques », explique Sylvie Sculo, maire.

« En cette période délicate de mise en œuvre d'un nouveau règlement et de dégel des attributions, dans un contexte de très forte demande de mouillages temporaires, dans une période de l'année très intense en capitainerie, nous considérons que sa charge de travail est largement suffisante », poursuit l'édile.

« Nous lui faisons une confiance absolue »

« Cette professionnelle expérimentée aux qualités d'expertise reconnues ne peut voir son travail ainsi publiquement mis en cause. Sa mission est de mettre en œuvre la politique décidée par les élu(e)s. Nous lui faisons une confiance absolue », ajoute Sylvie Sculo.

« Les contrats temporaires ne donnent aucun droit particulier »

« D'autre part, l'article mentionne l'obtention de « mouillage temporaire régulier ». J'ai repris cette formule employée par l'un des membres du bureau justement pour indiquer que cela n'existe pas, précise l'élue. Les contrats temporaires, même renouvelés plusieurs années de suite, ne donnent aucun droit particulier. »

« Nous demeurons attachés à une gestion communale des mouillages. Nous la mettons en œuvre avec détermination en respect de la loi et en lien avec les associations et les utilisateurs », conclut la maire.

UPPM revue de presse